



Commission gestion des Compétitions
Réunion du 17 juillet 2024 (par voie dématérialisée)

SOUS RESERVES D'APPEL et DE PROCEDURE EN COURS

ACCESSIONS

De Seniors D5 en Seniors D4

Considérant que l'équipe de LA CHAPELLE FC 3 ne se réinscrit pas pour la saison 2024/2025 et étant en position de montée, il y a donc lieu de faire une montée supplémentaire dans le groupe D ARMENTIERES COLMAR étant 2^{ème} au classement - refuse la montée en D4
QUESNOY FSM 3 étant 3^{ème} au classement ne peut accéder car son équipe B est en Seniors D4
PREMESQUES FC 2 étant 4^{ème} au classement monte en Seniors D4

De Seniors D3 en Seniors D2

Considérant que l'équipe de HALLENES OL – ne se réinscrit pas pour cette saison
Il y a donc une montée supplémentaire (ne pouvant plus sauver d'équipe pour le maintien) :
L'équipe de LEFFRINCKOUCKE US 2 monte en Seniors D2

DESCENTES

SENIORS D1

Considérant que l'équipe de MARQUETTE US est maintenue en Seniors Régionale 3
Il y a donc une place vacante :
L'équipe de BOUSBECQUE CS est donc maintenue en Seniors D1

Considérant que l'équipe de WAVRIN DON JS demande sa rétrogradation en Seniors D3
Il y a donc une place vacante :
L'équipe de TETEGHEM US est donc maintenue en Seniors D1

SENIORS D2

Considérant que l'équipe de BOUSBECQUE CS est maintenue en Seniors D1
Il y a donc une place vacante :
L'équipe de LILLE FIVES OS 2 est donc maintenue en Seniors D2

Considérant que l'équipe de TETEGHEM US est maintenue en Seniors D1
Il y a donc une place vacante :
L'équipe de TETEGHEM US 2 est donc maintenue en Seniors D2

SENIORS D3

Considérant que l'équipe d'ESQUELBECQ US 3 demande sa relégation en Seniors D4 laissant donc une place vacante en seniors D3
L'équipe de TEMPLEUVE AS 2 devant être maintenue dans cette division mais ne se réinscrit pas pour la saison 2024/2025 il y a lieu donc de maintenir l'équipe de WAMBRECHIES FC 2 en Seniors D3.

Considérant que l'équipe de LILLE FIVES OS 2 est maintenue en Seniors D2
Il y a donc une place vacante :

DISTRICT des FLANDRES de FOOTBALL

14 avenue Schuman - BP n° 90066
59370 Mons-en-Barœul

Tél. 03 74 09 04 00 - Fax 09 72 63 08 92
direction@flandres.fff.fr
flandres.fff.fr

Antenne locale du District
Route de Bierne - ZAC de la Croix Rouge
59380 Socx

L'équipe de HERZEELE RC - refuse le maintien en seniors D3
L'équipe de BERGUES RC est donc maintenue en Seniors D3

Considérant que l'équipe de TETEGHEM US 2 est maintenue en Seniors D2
Il y a donc une place vacante :
L'équipe de RONCHIN US 2 est donc maintenue en Seniors D3

Seniors D4

Considérant que l'équipe de DUNKERQUE USL 4 ne se réinscrit pas pour la saison 2024-2025, il y a donc une place vacante en seniors D4 – il y a donc lieu de maintenir l'équipe de WATTRELOS US 3.

Suite au maintien de l'équipe de WAMBRECHIES FC 2 en seniors D3, il y a donc lieu de maintenir l'équipe de PAYS DE CASSEL US 3 en seniors D4

Considérant que l'équipe de BERGUES RC est maintenue en Seniors D3
Il y a donc une place vacante :
L'équipe de ROUBAIX TOURCOING PORTUGAIS 3 est donc maintenue en Seniors D4

Considérant que l'équipe de RONCHIN US 2 est maintenue en Seniors D3
Il y a donc une place vacante :
L'équipe de LOMME DELIVRANCE 2 est donc maintenue en Seniors D4

Considérant que l'équipe de WAVRIN DON JS ne se réinscrit pas
Il y a donc une place vacante :
L'équipe de GODEWAERSVELDE US est donc maintenue en Seniors D4

Considérant que l'équipe de WERVICQ US ne se réinscrit pas
Il y a donc une place vacante :
L'équipe de BERGUES RC 4 est donc maintenue en Seniors D4

JEUNES

Equipes pré engagées en U17 D1 pour la saison 2024-2025 (sous réserves de la validation des engagements)

L'équipe de ROUBAIX GROUPEMENT 2 ne s'inscrivant pas en U17 D1, il y a donc lieu de remplacer cette équipe par l'équipe de VDA FLERS OS.

L'équipe de BAILLEUL SC ne s'inscrivant pas en U17 D1, il y a donc lieu de remplacer cette équipe par l'équipe de TETEGHEM UXEM.

L'équipe de SAINGHIN AO ne s'inscrivant pas en U17 D1, il y a donc lieu de remplacer cette équipe par l'équipe de ST POL USCC.

L'équipe de WASQUEHAL FOOT 2 ne s'inscrivant pas en U17 D1, il y a donc lieu de remplacer cette équipe par l'équipe de LILLE CARREL US

Equipes pré engagées en U16 D1 pour la saison 2024-2025 (sous réserves de la validation des engagements)

L'équipe de LAMBERSART UF 2 ne s'inscrivant pas en U16 D1, il y a donc lieu de remplacer cette équipe

par l'équipe d'ESQUELBECQ US.

Equipes pré engagées en U14 D1 pour la saison 2024-2025 (sous réserves de la validation des engagements)

L'équipe de ESQUELBECQ US ne s'inscrivant pas en U14 D1, il y a donc lieu de remplacer cette équipe

L'équipe de WATTRELOS US – refuse l'accession

L'équipe de BERGUES RC intègre la compétition U14 D1.

L'équipe de HOUPLIN US ne s'inscrivant pas en U14 D1, il y a donc lieu de remplacer cette équipe

L'équipe de WAMBRECHIES FC intègre la compétition U14 D1

RECOURS:

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District des Flandres de Football par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à envoyer par L'ADRESSE MAIL officielle fournies au club par la Ligue à contentieux@flandres.fff.fr dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Le Président
Mohamed GACEM

